

Communiqué de presse sur l'aboutissement des négociations tarifaires entre la CTM et l'ASE/la CRS

Nouveau tarif pour l'ergothérapie

Il est possible de mener à terme des négociations tarifaires, tout en respectant les intérêts des assurés, des assurances et ceux des fournisseurs de prestations : la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) d'un côté, qui représente l'assurance-invalidité (AI), l'assurance militaire (AM), la SUVA ainsi que les assureurs-accidents privés, et de l'autre l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) de même que la Croix-Rouge suisse (CRS) et ses centres d'ergothérapie, en ont apporté la preuve en apposant leurs signatures respectives sur la nouvelle convention tarifaire.

Dans la nouvelle structure tarifaire, le travail de l'ergothérapie dans son ensemble est mieux représenté et valorisé. Soigner les clients est et reste son activité principale. Pour atteindre les objectifs efficacement sur le long terme, le travail effectué en dehors du traitement à part entière est toutefois tout aussi important que les prestations ergothérapeutiques auprès des clients. Il s'agit par exemple des discussions de cas et de la coordination avec d'autres professionnel-le-s en charge du traitement ou des évaluations. Cet aspect a particulièrement été pris en compte dans le nouveau tarif. En contrepartie, les ergothérapeutes sont tenues de documenter leurs prestations en détail.

Les partenaires tarifaires lancent ainsi un signal fort en faveur d'une conception moderne de la prise en charge thérapeutique. Ils soulignent aussi l'importance d'une profession qui aide individuellement les personnes malades, en situation de handicap ou ayant subi un accident, pour qu'elles puissent de nouveau pratiquer en toute autonomie des occupations significatives de la vie courante. L'ergothérapie contribue ainsi efficacement à la maîtrise des coûts de la santé.

La nouvelle convention tarifaire entrera en vigueur le 1^{er} mars 2019, après quatre années de négociations intenses. Dans le domaine de l'assurance-maladie et hospitalier, les tarifs actuels restent applicables sans changement.